

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 14 janvier 2020 à 21 heures

L'an deux mille vingt et le quatorze janvier à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 9 janvier 2020, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

**Sont présents** : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Jean-Luc BLANQUET, Olivier GUILBOT

**Secrétaire de séance** : Adeline CHASSANY

### Ordre du jour

- Demande de financement au titre de la DETR 2020
- Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I).
- Transfert de l'actif et du passif, ainsi que des résultats et de la trésorerie du Syndicat Intercommunal de Réalisation pour le Terrain d'Aviation de Saint-Flour/Coltines vers le Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines
- Extension du périmètre Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines aux communes de Villedieu et Pierrefort.
- Création d'un périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur la commune de Fridefont
- Questions diverses

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

*Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 29 novembre 2019.*

➤ **Demande de financement au titre de la DETR 2020**

Les dossiers de demande de subvention DETR 2020 doivent être transmis en Sous-préfecture au plus tard le 15 janvier 2020.

Le maire propose au conseil, de déposer un dossier pour l'équipement de la cuisine de la salle polyvalente.

Il présente le devis relatif à cet équipement.

*Le maire demande au conseil de se prononcer sur le projet présenté.*

*Le conseil municipal approuve la demande de financement au titre de la DETR 2020 pour ces travaux.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts et d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

*Le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I.*

*Le conseil approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Transfert de l'actif et du passif, ainsi que des résultats et de la trésorerie du Syndicat Intercommunal de Réalisation pour le Terrain d'Aviation de Saint-Flour/Coltines vers le Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines**

Le Maire précise que par délibération en date du 7 novembre 2019, le Comité Syndical s'est prononcé :

- sur le principe de dissolution du Syndicat Intercommunale de Réalisation pour le Terrain d'Aviation de Saint-Flour/Coltines (S.I.R.T.A.).
- en faveur du transfert de l'actif et du passif ainsi que des résultats et de la trésorerie vers le Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines (S.M.G.). Cette décision a été prise afin de permettre au S.M.G. de pouvoir continuer son activité dans les meilleures conditions.

*Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer à son tour sur le transfert de l'actif et du passif ainsi que des résultats et de la trésorerie du Syndicat Intercommunal de Réalisation du Terrain d'aviation de Saint-Flour/Coltines vers le Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines.*

***Le conseil approuve les modalités de transfert de l'actif et du passif ainsi que des résultats de la trésorerie du Syndicat Intercommunal de Réalisation du Terrain d'aviation de Saint-Flour/Coltines vers le Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines.***

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Extension du périmètre Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines aux communes de Villedieu et Pierrefort.**

Le Maire présente les demandes des communes de Villedieu et Pierrefort de vouloir intégrer le Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines.

Il précise que par délibération en date du 7 novembre 2019, le Comité Syndical a accepté à l'unanimité l'extension du périmètre du Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome aux communes de Villedieu et Pierrefort.

*Chaque commune membre devant à leur tour se prononcer sur cette demande d'extension, il sollicite l'avis du conseil municipal.*

***Le conseil accepte l'extension du périmètre et l'adhésion des communes de Villedieu et Pierrefort au sein du Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines.***

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Création d'un périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur la commune de Fridefont**

Le maire explique que le Conservatoire du littoral est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, qui a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral.

Il fait savoir que ce dernier sollicite l'avis du conseil municipal pour un projet de création d'un périmètre d'intervention foncière qui s'étend sur 508 hectares sur la commune de Fridefont en vue d'assurer, à long terme, la maîtrise foncière et la protection du périmètre proposé.

Ce périmètre concerne principalement les zones forestières situées entre le lac de Grandval et les zones agricoles.

*Le maire sollicite l'avis du conseil sur l'intervention foncière du Conservatoire du littoral conformément au périmètre proposé.*

***Le conseil à la majorité, émet un avis favorable à l'intervention foncière du Conservatoire du littoral conformément au périmètre proposé.***

(Pour : 6, Contre : 0, Abstention : 1)

➤ **Questions diverses**

Dans le cadre du programme agricole de Saint-Flour communauté et de la reconquête des espaces délaissés ou en friche en vue d'installer de nouveaux agriculteurs, il est fait appel à des communes volontaire.

Le conseil décide de se porter volontaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET

Olivier GUILBOT